

Élections professionnelles 2018

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Détermination des effectifs F/H de chaque instance sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2018

Le Jeudi 29 mars au plus tard

Publication des textes de création des instances fixant les représentants en % F/H

Le Mardi 29 mai au plus tard

Date limite de dépôt des candidatures des organisations syndicales :

Le jeudi 18 octobre au plus tard

Vérification de l'éligibilité des candidats :

Le lundi 22 octobre au plus tard

Ouverture du portail « espace électeur »

Le lundi 29 octobre au plus tard

Affichage papier des listes d'électeurs et des candidats:

Le lundi 29 octobre au plus tard

Présentation des réclamations par les électeurs :

Le vendredi 9 novembre au plus tard

Mise en ligne des candidatures et des professions de foi

Le mercredi 14 novembre au plus tard

Cérémonie du scellement des urnes électroniques

Le Lundi 26 novembre

Scrutin par vote électronique

Du Jeudi 29 Novembre au Jeudi 6 Décembre